Réponse à une demande de permission de voirie

Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005 - Arrêté du 26 mars 2007 - Article R 20-47 du code des PC.E.

N° de dossier : 1034186//2041292 /
Date : 10/04/2024
Contact : NALLET Michael

UI AURA SOGETREL
654 CRS TROISIEME MILLENAIRE

69792 SAINT PRIEST

Bénéficiaire (si différent du demandeur)

Réponse du gestionnaire de voirie instructeur

Conseil Départemental du Cantal - DRD Agence d'Aurillac
RUE NICEPHORE NIEPCE

15000 AURILLAC

Permission accordée : Conforme à la PI du 2/08/2024
Date et signature : (Nom et qualité)
L'Adjoint au Directeur des Mobilités,

Didier ROUX

Le 8/08/2024
(Et selon les dispositions en vigueur localement, par arrêté N° ..... du .....)

Niveau d'urgence

Raccordement client : **Non**

Localisation des Travaux

15000 AURILLAC - RD18.

Type des travaux	Evaluation en longueur et en nombre			Evaluation du patrimoine		
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite	133		m. d'alvéole	133	
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		
Artère aérienne sur potelet	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui EDF	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui F.T.	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Armoire de S.R.	unité			m²		
Borne pavillonnaire	unité			m²		
Cabine téléphonique	unité			m²		
Poteau	unité	1			1	
Antenne > 12 m	unité			m²		
Pylône > 12 m	unité			m²		
Chambre souterraine	unité					
Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Canalisation autoroute	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré autoroute	m. de conduite			m. de câble		

Nature des travaux : Réalisation de conduite multiple, Réalisation d'artère aérienne,

Commentaires : Plan envoyer par mail e 10/04/2024

Echéancier :
Date prévue pour le début des travaux : 21/04/2024
Durée prévisible des travaux : 120.0 Jour(s)

Durée : Permission de voirie accordée jusqu'au 03/12/2033

Gestionnaire de voirie :77856 Conseil Départemental du Cantal

Orange Restricted

Date de publication : 09/08/2024

Gestionnaire de voirie :77856 Conseil Départemental du Cantal

Orange Restricted

Date de publication : 09/08/2024

cantal
LE DÉPARTEMENT

PROPOSITION D'IMPLANTATION

CONSEIL DÉPARTEMENTAL / PAT / DM / SGT D'AURILLAC

Intitulé de l'opération: Tranchée(s)

RD n° 18

Demande de: Sogetrel pour ORANGE

Objet de la demande: Travaux pour la fibre

Commune(s): AURILLAC **Lieu-dit : hameau d'ESCANIS**

Le 2 août 2024, nous soussignés

Monsieur Franck Membrado représentant du SGT d'AURILLAC
Monsieur Michael NALLET représentant le maître d'ouvrage du réseau

Nous sommes transportés sur les lieux afin d'établir la présente proposition d'implantation des tranchées conformément au tableau ci après et aux plans joints

Signatures

Le représentant du SGT d'AURILLAC

Le représentant du Maître d'Ouvrage

Vu par le Coordonnateur Territorial d'Aurillac

J. Roux

N° RD	Catégories et niveaux RD Cat.1 niv 1 Cat.1 niv 2a Cat.1 niv. 2b Cat. 2 Cat 3	Repères Plans joints	Côté de la route D ou G suivant le sens des PR	Technique* TT, TE, FD, F, SA	LONGUEUR SOUS DOMAINE PUBLIC						N° du schéma type applicable (Schémas annexés à la PI) observations diverses
					Sous Chaussée	Sous accotement			Sous fossé	Sous trottoir	
						En rive de chaussée et jusqu'à 0,75m du bord de ch.	Entre 0,75m et L égal à profondeur de tranchée	Au-delà de L			
18	Cat. 2	Du PR0+861 Au PR0+938	D	TT		76m					Schémas 6-2
		Au PR0+833	D	SA				A 1.50m du bord de la chaussée			Supports aériens

* Techniques :
TT = tranchées traditionnelles
TE = tranchées étroites
FD = Forage dirigé
F = Fonçage
SA= Supports aériens

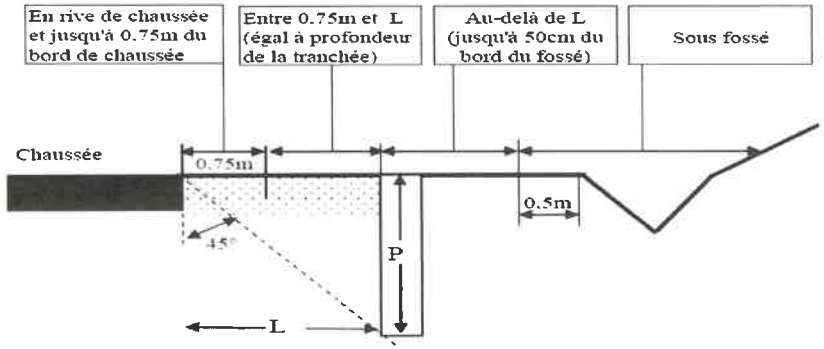

Date de publication : 09/08/2024

Schéma n°6-2 tranchée sous accotement située à une distance du bord de chaussée inférieure à 0,75m pour les RD des catégories cat.1, 2 et 3

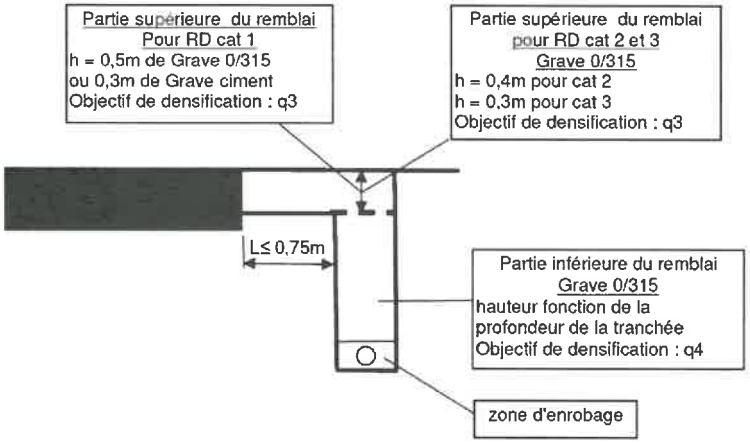

Date de publication : 09/08/2024